

exprimer les humbles Remercimens et les sentimens de Reconnoissance des Habitans de cette Province pour les Bienfaits dont ils ont eu le bonheur de jouir sous le Gouvernement Paternel de Sa Majesté, depuis plus d'un demi-siècle. Ces sentimens sont si bien gravés dans les cœurs de tous les Sujets Canadiens de Sa Majesté, que, nonobstant les mesures adoptées par les dernières Administrations, tendant à aliéner leur affection pour le Gouvernement de Sa Majesté, nous ne craignons pas d'assurer Votre Altesse Royale que leur conduite justifiera, en tout tems, la confiance que Sa Majesté et Votre Altesse Royale ont mise dans leur Loyauté et leur Courage.

Quelque inviolable que soit l'attachement des Sujets Canadiens de Sa Majesté pour son Gouvernement; nous croirions manquer à l'Allégeance que nous devons à notre bien-aimé Souverain, et à notre devoir envers ses Sujets que nous représentons, si nous n'exposions pas à Votre Altesse Royale l'état de détresse où se trouve cette Province, par les efforts et sacrifices extraordinaires qu'elle a faits pour partager le fardeau de la Guerre, qui, sans un prompt secours, pourroient occasionner la Ruine de l'Agriculture, la Misère dans le Peuple, la Famine dans le Pays, la Dépopulation de la Province, et exposer cette partie des Domaines de Sa Majesté à passer sous une Domination qu'elle abhorre.

Peu de tems après la Déclaration de la Guerre de la part des Etats-Unis d'Amérique contre la Grande-Bretagne, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, sur une Communication qui lui fut faite par le Gouverneur en Chef, sur le manque d'Argent nécessaire pour le Service du Gouvernement, a concouru avec Zèle dans la passation d'une Loi pour faciliter la Circulation des Billets de l'Armée. Malgré la répugnance des Habitans du Pays pour le Papier-monnoie, par l'expérience malheureuse qu'ils en avoient faite anciennement, et l'avantage qu'ils sentoient que les Marchands auroient sur eux, puisqu'ils étoient les seuls qui fussent dans le cas de prendre pour ces Billets des Lettres de Change sur l'Angleterre, cette Loi a eu d'abord tout l'effet que l'on en pouvoit attendre. Ces Billets n'auroient point encore éprouvé de dépreciation, si la quantité d'espèces, à la disposition du Gouvernement en cette Province, eût été proportionnée à leur Emission: mais malheureusement cette proportion n'ayant pu être observée, il est résulté que les
mêmes